



A retenir

Oïdium : pas d'évolution, mais période à risque

Mildiou : nouvelles taches sur feuilles et premiers symptômes sur grappes



SOMMAIRE

Stades phénologiques

Oïdium

Mildiou

Vers de la grappe

Cicadelle Verte

Acariens

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, domaine Comte Peraldi, Clos Landry, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse,

• Stades phénologiques

Les parcelles les plus tardives comme le Muscat à petits grains ou le Grenache, sont toujours au stade H « boutons floraux séparés ».

Dans le secteur de Patrimonio, la floraison est imminente. En côte orientale et sur Ajaccio, la chute des premiers capuchons floraux est observée sur Niellucciu et Merlot.

Le stade phénologique atteint pour la majorité des parcelles est « début de floraison ».

Enfin, pour les parcelles les plus avancées, en particulier dans la région de Balagne, la vigne est au stade I « pleine floraison ».



Stade H

« boutons floraux séparés »



Stade I

« début floraison »



Stade I

« pleine floraison »

• Oïdium

Les symptômes « drapeaux » vus début mai sur Carignan en Balagne ne semblent pas évoluer. La situation paraît stable.

Evaluation du risque : la vigne est au stade de forte sensibilité à l'Oïdium, et ce sur tous les secteurs.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

- **Mildiou**

Le vignoble reste sain dans les régions de Balagne, Patrimonio et Ajaccio.

En revanche, la situation a évolué depuis la semaine dernière sur la côte orientale et sur Figari où le **Mildiou commence à s'installer**. La fréquence d'attaque des parcelles augmente, néanmoins le niveau de contamination reste faible. Les nouvelles taches ont été vues près d'Aléria et Ghisonaccia (Niellucciu, Grenache et Cinsault) et sur Folelli (Merlot, Pinot noir et Chardonnay). Contrairement à la semaine passée, les parcelles « témoins » non traitées du réseau BSV présentent elles aussi des symptômes au niveau des pampres. De plus, du Mildiou a également été observé sur quelques inflorescences en côte orientale et sur la région d'Ajaccio. La rafle prend une coloration rouge brunâtre et se déforme en crosse.

Ces foyers sont issus des contaminations dues aux pluies du 19 et 27 avril.

Si certaines taches de Mildiou semblent maîtrisées, d'autres sont fructifères et pourront entraîner des contaminations secondaires en cas de pluies. D'ailleurs, les prochaines averses sont annoncées pour la fin de la semaine.

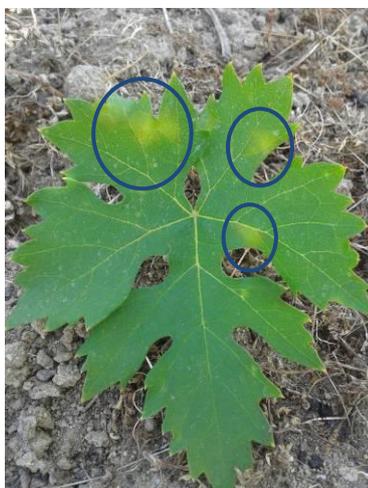


Photo 1 : Symptôme « tache d'huile » sur la face supérieure des feuilles



Photo 2 : Symptôme sur inflorescence (déformation en crosse)

Évaluation au risque : L'EPI (Etat POTENTIEL infectieux) est bas. Malgré la présence du champignon, le risque reste **faible** pour l'ensemble de la Corse.

Mesures prophylactiques : l'**épamprage** est très fortement conseillé pour limiter l'installation du Mildiou. Dans certains cas, le **relevage** l'est également car certains rameaux retombant à proximité du sol peuvent être facilement contaminés. De plus, il est aussi recommandé d'**éliminer le feuillage** présentant des symptômes ponctuels.

- **Vers de la grappe**

Pour le moment la deuxième génération de papillon n'a pas commencé. La modélisation prévoit le début du vol pour début juin dans les secteurs précoces.

Toujours aucune larve âgée ni glomérule n'a été signalé.

Évaluation du risque : nul

- **Cicadele verte - *Empoasca vitis***

Empoasca vitis est un ravageur qui compte 2 à 4 générations par an. Les adultes de cicadelle verte hivernent sur des plantes hôtes en dehors des parcelles de vigne. Juste après le débourrement, les femelles migrent et

pondent leurs œufs dans les nervures principales des feuilles. Les larves sont facilement reconnaissables, elles se déplacent en crabe sur les faces inférieures des feuilles. Les symptômes observés (en général pas avant fin juin) sont des rougissements ou jaunissements selon la couleur du cépage. Ces décolorations commencent en bordure de feuille, puis gagnent progressivement le centre du limbe en suivant les nervures. Les zones atteintes finissent par sécher, donnant au feuillage l'aspect de grillure (d'où le nom de cicadelle des grillures donné à la cicadelle verte).

→ Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant : [Fiche de reconnaissance au vignoble](#)

En général, les dégâts occasionnés sont peu importants au printemps. Mais depuis quelques années cet insecte est en recrudescence et provoque de nombreuses grillures en été sur la côte orientale et à Ajaccio.

A ce jour, seules quelques larves et adultes de cicadelle verte sont signalés dans le vignoble corse.

Evaluation du risque : nul



Photo 3 : Adulte de cicadelle verte

- **Acariens tétranyques**

En Corse, 2 espèces d'acariens tétranyques peuvent provoquer des dégâts sur vigne : l'acarien jaune *Eotetranychus carpini* et l'acarien rouge *Panonychus ulmi*.

Ces ravageurs passent par plusieurs stades : œufs, larves, nymphes et adultes, et comptent de nombreuses générations par an (entre 5 et 8 cycles). Ils sont visibles face inférieure des feuilles et provoquent des dégâts essentiellement sur le feuillage. Les acariens jaunes engendrent des taches jaunes ou rouges selon le cépage et des dessèchements d'ébauches de grappes. Les acariens rouges, eux, engendrent une teinte plombée du feuillage, des crispations et des rabougrissements de pousses.

Pour le moment, quelques rares cas témoignent de la présence de l'acarien jaune.

Evaluation du risque : le risque est nul.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 22 mai	Samedi 23 mai	Dimanche 24 mai	Lundi 24 mai	Mardi 25 mai	Mercredi 26 mai	Jeudi 27 mai	Vendredi 28 mai
Haute Corse / Corse du Sud								

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessus.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

XYLELLA FASTIDIOSA :

La Bactérie *Xylella fastidiosa* est présente dans la Province de Lecce, en région des Pouilles, en Italie. Cette grave maladie concerne en particulier les oliviers, les amandiers... les prunus et la vigne mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, maraîchères, ornementales et forestières.

Au titre de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, il s'agit également d'un organisme de lutte obligatoire de façon permanente sur tout le territoire français.

Une décision d'exécution de l'union européenne (13/02/2014) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance d'une part quant à l'origine de votre matériel végétal, d'autre part face à tout symptôme ressemblant (voir illustration des symptômes et informations complémentaires au lien suivant) :

http://www.eppo.int/QUARANTINE/special_topics/Xylella_fastidiosa/Xylella_fastidiosa.htm

Arrêté du 2 avril 2015 : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/4/2/AGRG1508600A/jo/tex>

Note nationale : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Vous veillerez à diffuser largement cette information, et à signaler les symptômes suspects éventuels au SRAL ou FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.